

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sainte-Sigolène, dûment convoqué le 28 mars 2024 par Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme Ghislaine BERGER jusqu'à la délibération n° 2024_04_06, puis sous la Présidence de Mr Didier ROUCHOUSE, Président du CCAS, à compter de la délibération n° 2024_04_01

PRÉSENTS : Mr Didier ROUCHOUSE, Président du CCAS, à compter de la délibération n°2024_04_01, Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, Mr Henri BARDEL, Mme Adeline BRUN, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Karine PAULET, Mr Jean-Louis LAVERGNE, Mme Brigitte BEST, Mme Thérèse CORNILLON, Mme Annie DESAGES, Mme Nicole GUILLAUMOND, Mr Gérard CELLE,

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION

Mme Noëlle BERTHASSON ayant donné pouvoir à Thérèse CORNILLON
Mr Yves ROCHE ayant donné pouvoir à Ghislaine BERGER
Mr Hervé VACHET ayant donné pouvoir à Anne PICHON KELLY

ABSENTS : Mr Didier ROUCHOUSE jusqu'à la délibération n°2024_04_06, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Laëtitia SABATIER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Karine PAULET

OBJET : Budget primitif 2024 du CCAS
Délibération 2024_04_03

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 123-8 du code l'action sociale et des familles disposant que les règles régissant la comptabilité des communes sont applicables aux CCAS ;

Le président expose l'économie générale du Budget 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 156 698.81 €.

Toutes explications entendues, le Conseil d'Administration, sur proposition du président de séance et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2024 équilibré en dépenses et recettes à la somme de 156 698.81 € comme suit :

AR Prefecture043-264302035-20240404-CCAS2024_04_03-DE
Reçu le 12/04/2024

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 146 720.00 €

Recettes : 146 720.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 9 978.81 €

Recettes : 9 978.81 €

- AUTORISE Monsieur ROUCHOUSE Didier, le Président, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Membres en exercice	17
Présents	12
Représentés	3
Votants	15

Quorum	9
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	15

*Pour copie conforme**Le 04 avril 2024**Le Président du CCAS,
M. Didier ROUCHOUSE*

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication le

12 AVR. 2024